

Normes requises pour la photo sur les cartes d'étudiants :

- Format photo d'identité : 35mm x 45mm.
- Visage compris entre 32mm et 36mm.
- Version électronique sous format JPEG ou JPG à déposer sur le portail d'inscription, via le bloc PJweb.
- L'ovale du visage doit être visible, le visage est découvert et sans lunettes sombres.
- La qualité de la photo doit garantir que vous soyez reconnaissable.
- L'arrière-plan de votre photographie doit être de couleur : Blanc, Bleu Ciel ou Gris Clair.
- Votre photographie ne devra pas comporter d'ombres en arrière-plan.
- Vous êtes seul.e sur la photo.

